L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DU CONSEIL GENERAL—NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 17 FEVRIER 1848.

Imprimé et publié
MAGNE & WEISSE
[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
[illegible] MATIN 17 FEVRIER

LA REPARTITION.

[illegible] une des mesures [illegible] la législature soit [illegible] vivement [illegible] représentation repose [illegible] Deux rapports ont été soumis aux [illegible] St-Charles sont réunis [illegible] Ascension, [illegible] Baton Rouge, Rapides et St-[illegible] paroisse [illegible] Carroll, Concordia et Catahoula en général [illegible].

Le nombre total des représentants est fixé à 97. Le diviseur [illegible] à la majorité du comité est 375, [illegible] 100, et à [illegible] représentation. La Nlle-Orléans, d'après le rapport [illegible] n'aurait droit qu'à vingt-un [illegible] total des représentants étant [illegible].

La Nlle-Orléans [illegible] rapport de la majorité [illegible]

[illegible] Nlle-Orléans. Le dernier [illegible] recensement [illegible]

[illegible]

LE COLLEGE DE LA LOUISIANE. — Le conseil [illegible] de désigner [illegible] M. J. D. De Bow pour remplir la chaire d'économie politique. [illegible] La spécialité de M. De Bow en fera un professeur distingué, et son cours ne manquera pas d'auditeurs.

EXAMENS. — Le [illegible] professeur de français [illegible] de la 1ère Municipalité [illegible] la Direction a [illegible].

BAL [illegible]. — [illegible] de la 1ère Municipalité [illegible] 22 de ce mois [illegible] Washington. [illegible]

LES ALLEGHANIENS. — Les concerts [illegible] des artistes sont [illegible] de la rue d'Orléans [illegible] leghaniens [illegible] programme du concert de ce soir [illegible].

DERNIERE [illegible]. — Dr. COTTON. [illegible] tresseantes [illegible] Dr. Cotton sur les phénomènes de la physique [illegible] nent ce soir par une dernière séance. Les esprits sérieux [illegible] démonstrations de la science [illegible].

LA MALLE. — Nous [illegible] avec plaisir que M. Johnson, sénateur de la Louisiane, au Congrès, a présenté une résolution invitant le directeur général des postes à faire connaître les raisons qui empêchent la malle du Nord d'arriver régulièrement à la Nouvelle-Orléans. Nous craignons fort que M. Cave Johnson ne puisse donner de bonnes raisons pour le retard de la malle. Quoiqu'il en soit, la résolution de notre sénateur aura pour effet de stimuler le zèle de son honorable [illegible].

M. CLAY. — [illegible] de New-York qui se [illegible] M. Clay [illegible] présidentiel, c'est pour ne pas [illegible] à Washington [illegible].

LETTRE DU GENERAL TAYLOR. — Cette lettre, [illegible] correspondant, a été lue dans la Chambre des Représentans au milieu du plus profond silence. Elle a produit un effet extraordinaire; [illegible] Les membres se pressaient autour du bureau du greffier pour mieux entendre. Lorsque la lecture a été terminée, il y a eu une explosion de [illegible] On a proposé [illegible] d'imprimer quinze mille exemplaires de la lettre.

STEAMER LUNA. — Ce steamer a modifié l'heure de ses départs du dimanche. Il partira désormais à neuf heures au lieu de dix, pour Bayou Sarah. Le mercredi, il ne quittera le wharf qu'à dix heures, comme par le passé.

BATON ROUGE. — Les amis du général Taylor, à Baton Rouge, ont tenu récemment une assemblée publique et ont désigné cent délégués qui devront assister à la grande convention du [illegible] courant.

RECENSEMENT. — Le dernier recensement de [illegible] Jacques porte la population de cette paroisse [illegible] 10,513 âmes, y compris les [illegible] libres et les esclaves des deux sexes. La population est ainsi répartie: électeurs, 651; femmes blanches, 913, femmes blanches, 1,487; hommes de couleur libres, 20, femmes de couleur libres, 22, hommes esclaves, 4,197, femmes esclaves, 3,214.

TEXAS. — Des journaux de Matamoros jusqu'au 9 courant, sont arrivés par le steamer des E. U. Telegraph. — Ils nous apprennent que les Indiens font des incursions dans le voisinage de San Patricio et répandent l'alarme parmi les habitans. Une personne qui se rendait de cette dernière ville à Matamoros a rencontré sur la route trois déserteurs américains qui se dirigeaient vers le Texas. Ils manquaient de vivres et étaient éloignés de toute habitation.

SINISTRE. — Le steamer *Time and Tide*, parti de la Nouvelle-Orléans pour les Attakapas, s'est heurté avant-hier matin contre un chicot, un peu au-dessus de Donaldsonville, et a coulé dans [illegible]

LE PROFESSEUR MORSE DEVENU PACHA. — On écrit de Constantinople au *Journal of Commerce* de New-York, que le sultan, voulant donner à M. Morse un gage de sa haute estime, lui a envoyé la décoration en diamans des pachas à deux queues. Cette décoration a été remise entre les mains de notre chargé d'affaires qui la transmettra prochainement au savant professeur avec un diplôme royal dûment revêtu de la [illegible] du sultan. Voilà donc M. Morse transformé en pacha.... et pacha à deux queues! Ce que c'est cependant que d'inventer un télégraphe!

STEAMERS TRANSATLANTIQUES. — Le steamer français *Philadelphia* a dû quitter le Havre le 23 janvier; le *Sarah Sands* était annoncé comme devant partir de Liverpool le 22 du même mois. L'*Hibernia* a dû partir de ce dernier port le 29 janvier. A bientôt les nouvelles.

LE MISSOURI. — Ce steamer français qui devait quitter la rade de New-York, samedi le 5 février, a été retenu par la neige et le brouillard épais qui couvrait la baie. Il n'est parti que le lendemain, à huit heures, favorisé par un bon vent. Le *Missouri* n'avait que sept passagers, ce qui n'a rien d'extraordinaire à cette époque de l'année, mais il avait un fret considérable et une forte malle.

LÉGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Séance de mercredi, 16 février 1848.

Plusieurs mémoires et résolutions présentés par différents membres sont référés à divers comités.

Sur motion de M. Scott, M. John E. Layet est nommé député-greffier de la Chambre.

M. Smith d'Orléans, du comité judiciaire, rapporte nombre de bills qui subissent tous leur première lecture. Le même membre rapporte aussi contre plusieurs projets de loi.

Plusieurs rapports émanant de divers autres comités sont ensuite présentés et adoptés.

La Chambre s'occupe ensuite du rapport du comité sur la répartition. Celui de la majorité est en discussion. Le comité recommande le chiffre 375 comme base de la représentation.

M. Bodin, dans une chaleureuse et logique argumentation, apprécie la recommandation du comité. Pour les remarques de M. Bodin, nous renvoyons le lecteur à notre partie anglaise.

M. Moise prend ensuite la parole et partage l'opinion qu'a émise M. Bodin. Enfin la Chambre décide par une grande majorité que le chiffre 375 sera la base de la représentation.

Les paragraphes suivants du bill sont ensuite adoptés:

"Les paroisses de Plaquemines, St-Bernard et cette partie de la paroisse d'Orléans sur la rive droite du fleuve, formeront un district sénatorial et eliront un sénateur."

"Toute cette partie de la paroisse d'Orléans, sur la rive gauche du fleuve, qui comprend la Nouvelle-Orléans, formera un district et élira [illegible] sénateurs."

"Les paroisses de St-Jean-Baptiste, St-Jacques et Ascension formeront un district et éliront deux sénateurs."

"Les paroisses Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne formeront un district et éliront deux sénateurs."

L'autre district sénatorial donne lieu à une longue discussion. Il comprend les paroisses d'Iberville et d'Ouest-Baton-Rouge, avec deux sénateurs.

M. Herron, de Bâton-Rouge, propose de former deux districts comme suit,—La paroisse d'Iberville formera un district et élira un sénateur, et les paroisses d'Ouest-Bâton-Rouge, d'Est-Bâton-Rouge et Livingston formeront un district et éliront deux sénateurs."—Pendant la [illegible] de cet amendement la chambre s'ajourne.

SENAT. — Immédiatement après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, le Sénat s'occupe du bill pour rendre l'inspection volontaire, et après une courte discussion, ce bill passe à sa seconde lecture seulement.

Le Sénat discute ensuite le rapport du comité sur la répartition de l'Etat. M. Moore, de St-Martin, soutient le rapport de la majorité qui a établi le chiffre 375 pour base de la représentation. La discussion durait encore, lorsque le Sénat s'est ajourné.

La lettre suivante émane d'un des médecins les plus respectables de notre ville. Nous l'insérons avec d'autant plus de plaisir qu'elle traite une question pleine d'actualité, celle de la transmissibilité de la fièvre typhoïde.

Monsieur le rédacteur:

L'*Evening National* a exprimé le désir de voir les médecins fixer l'opinion publique sur la contagion de la fièvre typhoïde; jugeriez-vous à propos de donner place dans les colonnes de l'*Abeille* aux quelques lignes que je trace ici, pour répondre à un appel qui, à mon avis, mérite d'être entendu.

La fièvre typhoïde a souvent acquis, dans les hôpitaux britanniques, la faculté de se transmettre. Ce qu'ont alors observé les médecins de ces établissements, peut se résumer de la manière suivante:

La contagion coïncide avec l'encombrement des salles et disparaît avec lui.

Elle sévit principalement sur ceux que leurs fonctions retiennent plus longtemps dans les wards infectés.

Elle atteint quelquefois les femmes occupées à blanchir le linge sali par les fiévreux.

Rarement elle se communique aux personnes retenues dans les salles pour d'autres maladies.

Jamais on ne l'a vue envahir les établissemens voisins.

La plupart des faits ci-dessus se reproduisent sous nos yeux, à l'Hôpital de la Charité, avec une fidélité remarquable. Ainsi, lorsque la transmission de la fièvre typhoïde a été observée, les wards construits pour douze malades, en contenaient environ trois fois autant, et c'est ce qui a lieu encore en ce moment.

Les plus nombreuses victimes ont été parmi les infirmiers d'abord, ensuite parmi les sœurs, les élèves et les médecins. J'ignore combien de nurses ont été atteints, mais je sais que deux médecins et cinq élèves sur dix, ont été ou sont encore gravement malades, et que trois sœurs ont succombé. Les blanchisseuses de l'Hôpital ont aussi payé le tribut.

Quant aux malades qui n'ont pas la fièvre typhoïde, si en Angleterre ils la contractent rarement dans les wards, il n'en est pas de même ici. Parmi les hommes et les femmes qui entrent pour des rhumatismes, des fièvres intermittentes, etc., très peu échappent à l'épidémie. Sa vertu contagieuse est donc très développée et il faut presque s'étonner que la mortalité ne soit pas plus considérable. La proportion des décès n'est, à ma connaissance, que d'un vingtième environ. Espérons que de promptes mesures la réduiront encore, en faisant disparaître la contagion.

Il y aurait erreur à prendre ce dernier mot dans son acception littérale et restreinte. Ce n'est pas par *contact*, mais par *infection*, que se transmet la fièvre typhoïde. On ne court pas le moindre risque en touchant les malades; il n'y en a guère non plus, dans les circonstances ordinaires, à respirer l'air qui les entoure. Mais, lorsque les émanations échappées de leurs corps s'y trouvent très concentrées, elles deviennent pestilentielles pour ceux qui les absorbent, soit par les poumons, soit par les pores de la peau.

Une odeur particulière, repoussante, méphitique, annonce le danger. Elle n'existe que dans les salles encombrées, ou dont la ventilation est insuffisante; quelquefois dans les corridors qui y conduisent. Hors de là, on ne remarque ni mauvaise odeur ni contagion. La ville, le voisinage même de l'Hôpital, n'ont rien à redouter du foyer d'infection concentré dans cet édifice. Ceci ne veut pas dire assurément que la ville sera exempte des fièvres typhoïdes, ou qu'on n'y observera aucun cas de contagion. Si la transmissibilité, ou en d'autres termes, la concentration des émanations morbides, se produit rapidement là où se trouvent réunis un grand nombre de malades, un seul peut y donner lieu lorsqu'on a l'imprudence de le tenir longtems renfermé dans un espace trop étroit. Les exemples n'en sont pas rares.

Le public ne sait pas assez qu'il faut, dans la fièvre typhoïde, plus que dans toute autre maladie, beaucoup d'air, une extrême propreté et très peu de chaleur.

J'ai l'honneur etc. Dr. R....

l'un des médecins de l'Hôpital de la Charité.

P. S. Les journaux de ce matin contiennent un rapport fait au Conseil de Salubrité par M. le docteur Graham sur le sujet traité dans cette lettre. Je regrette de me trouver en désaccord avec lui sur un point important; je veux dire le nombre des transmissions de la fièvre typhoïde observées à l'Hôpital. Si mon estimable confrère veut bien compléter ses informations, il acquerra la certitude qu'il a été induit en erreur, et que les cas de contagion y sont fort nombreux. Cinq élèves, je le répète, ont contracté la maladie dans les salles, deux en sont encore très gravement atteints, trois sœurs sont mortes, et deux viennent de tomber malades. Il me semble que ces faits parlent assez haut. Sur soixante malades que j'ai visités ce matin une quarantaine ont la fièvre typhoïde et douze d'entre eux l'ont contractée dans la maison.

Nouvelle-Orléans, le 16 février 1848.

Chronique Locale.

IÈRE COUR DE DISTRICT. — L'affaire de Patrick Duffy et de H. Summers dit Harrigan, accusés de vol à main armée, a été appelée hier à la 1re Cour de District. Cette affaire a occupé toute la journée d'hier. A sept heures du soir le jury s'est retiré dans la salle des délibérations et à une heure avancée de la nuit il n'avait pas donné son verdict.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS. — Charles Sampson a été hier mis en jugement et trouvé coupable par le jury. Il est accusé d'avoir, le 12 de mars dernier, soustrait une lettre à la poste de cette ville, laquelle lettre contenait une traite sur New-York pour la somme de $1050.

RECORDER BALDWIN. — Thomas Mansfield et la femme nommée Ann O'Henlan dite Wheeler, comparaissaient hier devant le recorder Baldwin, pour répondre à une accusation de voies de fait portée contre eux par M. Alexandre Waterston. Après examen de l'affaire Mansfield a été envoyé à la 1re Cour de District; quant à la femme, elle a fourni un cautionnement de $500 pour garder la paix publique.

—Isaac Gerney a été également envoyé à la 1re Cour de District. Il est accusé d'avoir frauduleusement reçu de M. Levi Rice, une somme de $203 80. L'accusé, à ce qu'il paraît, était dans l'office du bât.-à-vapeur Dallas, lorsque M. Rice entra, et celui-ci croyant qu'il était le com-[illegible]

CHARIVARI. — Un affidavit a été fait hier matin pardevant le recorder Ramos, [illegible] lequel M. Félix Renaud et plusieurs autres personnes sont accusés d'avoir interrompu mardi dernier, la représentation du grand opéra des Martyrs, au Théâtre d'Orléans. Toutes ces personnes étaient réunies au restaurant de la rue d'Orléans, et s'étaient permises de donner une sérénade à son propriétaire. Le recorder Ramos examinera cette affaire dans quelques jours.

RECORDER SEUZENEAU. — Don Juan Antonio s'est présenté hier au bureau du recorder de la 3e municipalité, pour réclamer l'arrestation d'une femme de couleur libre, nommée Mary Childs. Le plaignant confia il y a environ sept mois à la femme Julia Shuger une somme de $750 en or. Depuis il alla plusieurs fois chez cette dernière pour réclamer le dépôt, mais la femme Shuger lui dit qu'elle l'avait livré à Mary Childs. Sur ces entrefaites la dépositaire vint à mourir, et le plaignant n'ayant de recours que contre la femme de couleur, l'a fait arrêter, comme nous le disons plus haut.

RECORDER RAMOS. — La police de la 1re Municipalité a arrêté hier l'esclave Ellen appartenant à M. Rain, sous prévention de vol. Elle a été interrogée par le recorder Ramos et renvoyée par devant le juge de paix Beverly pour être jugée suivant les prescriptions du Code Noir. Ellen a soustrait des poches de M. Patrick O'Brien une somme de $39. Carlos Trubo, arrêté pour avoir soustrait dix doublons appartenant à M. Gonzales, a subi un commencement d'interrogatoire.

JEU. — Le lieutenant Seichnaxder, attaché à la police de la 1re municipalité, est venu déclarer hier au recorder Ramos que l'on jouait à des jeux prohibés dans la salle de bal de M. Whitlock, au coin des rues St-Philippe et Royale. Un mandat d'arrêt a été décerné contre le nommé Joseph Vial, qui tient le jeu. Le jeu dont il s'agit est le *cut-throat*.

ÉLECTION MILITAIRE. — Dimanche prochain, de neuf heures à midi, les membres de la 5e compagnie du bataillon d'artillerie procéderont à l'élection d'un second lieutenant, au café de M. Guerrero, au coin de la rue des Grands-Hommes et Champs Elysées.

CONSEIL GÉNÉRAL. — Le secrétaire donne lecture d'un message du Maire. Ce magistrat soumet au Conseil la nomination de M. Louis Surgi, pour représenter la ville dans la compagnie de desséchement. Cette nomination est approuvée par le Conseil.

M. Zacharie, au nom du comité spécial auquel avait été référée la pétition des différents tailleurs de cette ville, demandant une réduction de la taxe de $15, soumet un rapport favorable au vœu des pétitionnaires. Une résolution est en conséquence introduite, les exemptant de cette taxe. Ce rapport et cette résolution sont unanimement adoptés.

Le Conseil procède ensuite à l'élection d'un assesseur pour la 1ère municipalité, en remplacement de M. Frédérick Prévost qui a résigné. M. Gaston Bertus est élu à l'unanimité.

Le Conseil, après avoir délibéré sur plusieurs autres mesures locales, s'ajourne.

(*Correspondance particulière de l'Abeille.*)

WASHINGTON, 8 février 1848.

Hier, à la Chambre des Représentans, M. Wilmot a honoré ses auditeurs de certaines explications personnelles. La semaine dernière, il avait proposé de prélever cinq millions de piastres sur le peuple en imposant une taxe directe sur propriétés, effets, capitaux, actions, etc. Bien que l'administration désire continuer la guerre tant qu'elle pourra *emprunter*, elle n'entend pas cependant employer le moyen mis en usage pendant la dernière guerre. Elle ne veut pas imposer une taxe directe. Elle laissera tout simplement au futur président le fardeau qu'elle a créé, de même que Van Buren a légué au Congrès whig de 1841, une dette de plus de trente millions.

Le journal officiel, comme vous le pensez bien, a saisi cette occasion de flageller M. Wilmot et de passer condamnation sur la malencontreuse résolution: voilà l'origine des explications de M. Wilmot. Cet honorable membre a fait l'histoire politique de M. Ritchie, en termes dont le parti démocrate a dû être grandement scandalisé et qui ont dû plaire médiocrement au vénérable éditeur de l'Union, qui était présent à la séance. M. Ritchie a été traité d'imbécile vieillard, dont la seconde enfance était encore plus digne de commisération que la première. C'est lui, dit l'orateur, qui a écrit que l'élection de Jackson était une malédiction pour le pays, que le héros du 8 janvier 1815 n'entendait rien à l'administration civile, et qu'il établirait un despotisme militaire nuisible aux libertés du peuple.

M. Wilmot, continuant dans cette veine, rappelle que le général Jackson s'est toujours opposé à l'éloignement de Blair et Rives, et au choix de M. Ritchie comme éditeur de l'organe du gouvernement, Jackson a prédit que Ritchie introduirait la désunion dans le sein du parti démocrate. C'est lui qui, dans les colonnes du *Richmond Enquirer* a livré une guerre acharnée à la sous-trésorerie. Maintenant, ajoute M. Wilmot, si l'on veut savoir la raison de l'hostilité de M. Ritchie à mon égard, la voici. L'éditeur officiel a adopté M. Buchanan comme candidat à la présidence. Or, je ne donnerai jamais mon appui à cet homme qui a calomnié Madison, qui n'a pas cru à la justice de la dernière guerre, et qui, s'il était porté à la présidence, ne tarderait pas à être délaissé par le parti démocrate. M. Buchanan est un fédéraliste dont la conversion est due à des motifs d'intérêt.

M. Thompson, de la Pennsylvanie, a pris ensuite la parole et a voulu défendre M. Buchanan, mais les faits que l'on venait d'alléguer, étaient malheureusement trop authentiques pour qu'on put les nier.

L'*Union* d'hier soir réplique à M. Wilmot. L'article de ce journal est une furieuse diatribe, ce qui prouve que M. Wilmot a touché une corde sensible.

Que vont penser nos amis les démocrates de tous ces différends et de toutes ces récriminations? Je n'en sais rien, mais une chose est certaine, c'est que la zizanie règne parmi nos adversaires. A New-York, ils se font entre eux une rude guerre. Dans la Pennsylvanie, l'état des esprits n'est guère plus satisfaisant. Les vieilles haines se ravivent chaque jour.

Un nouvel élément de discorde est le refus d'admettre à la convention démocratique les délégués de l'école de Silas Wright que New-York ne manquera pas d'envoyer.

Le célèbre capitaine Rynders qui a pris une part si active à l'élection de M. Polk est maintenant ici. Le président et lui ont eu une entrevue particulière hier matin, et l'entrevue a roulé, dit-on, sur les candidats et l'avenir du parti. Quelle doit être la position de l'administration, pour qu'elle soit ainsi obligée de prendre l'avis de pareils gens sur l'importante question des candidatures!

M. Walker s'est prononcé en faveur de la conquête entière du Mexique. Il a plus d'audace que ses collègues du cabinet. Ce qu'ils pensent, il le dit tout haut.

M. Vinton, rapporteur du comité des voies et moyens, a soutenu sa haute réputation dans un remarquable discours qu'il a fait sur la situation du trésor. Il a démontré de la façon la plus concluante la fausseté des calculs du président et du secrétaire des finances. Il est, dit-il, impossible de se reconnaître entre les exagérations de M. Walker et les réductions de M. Marcy. On a augmenté de cinq millions sur le papier les revenus de cette année.

Le discours de M. Vinton a produit une grande sensation à la Chambre des Représentans, et l'effet sera le même au dehors, lorsque le discours sera publié.

M. Miller, de New-Jersey, a fait au Sénat un discours sur le bill des dix régiments. On en dit beaucoup de bien. H.

HORRIBLE COMBAT ENTRE UN HOMME ET UN OURS. — Dans le courant du mois de janvier dernier, le docteur Isaac Hamberlin, de Yasoo, Missouri, accompagné de deux autres personnes, se rendit sur les bords du lac George pour y faire une chasse à l'ours. Peu de temps après avoir quitté le bateau qui l'avait amené, le docteur lâcha ses chiens dans un épais taillis, et ceux-ci ne tardèrent pas à tomber sur une piste. Le chasseur suit ses chiens avec ardeur, et bientôt après se trouve en présence d'un ours d'une grosseur effrayante. Il lui tire un coup de fusil qui lui entre dans la tête un peu au-dessus du nez, mais sans le blesser grièvement. Néanmoins l'animal, irrité de la blessure qu'il a reçue, s'élance sur le docteur, qui veut s'éloigner, mais qui ne peut percer l'épais taillis dans lequel il se trouve. L'ours furieux le saisit à la cuisse, le jette à terre, et dépouille entièrement l'os des chairs et des muscles. Pendant ce temps, les chiens arrivent et le détournent de sa victime. Le docteur essaie alors de se relever: cela lui est impossible. Il saisit son couteau de chasse, et attend l'animal qui revenait à la charge; il lui fait deux blessures au cou, mais peu importantes. Les chiens s'élancent de nouveau sur l'ours; celui-ci quitte encore sa victime pour fondre sur eux, les met en fuite, et revient une troisième fois sur M. Hamberlin, qui veut encore faire usage de son couteau de chasse; mais l'ours lui arrache le couteau avec ses dents, le jette loin de lui, saisit le malheureux par un bras et le broie en mille morceaux. A ce moment, ses compagnons du docteur arrivent; l'on tire un coup de fusil qui atteint l'ours au cou. Cette fois, blessé dangereusement, l'animal prend la fuite, et il est atteint, par un troisième chasseur, d'un autre coup de feu qui l'étend raide mort.—Le malheureux Hamberlin fut transporté dans son bateau, et demanda qu'on mît à côté de lui le cadavre de son terrible adversaire. Malgré les soins qui lui furent donnés, il mourut, quatre jours après, des suites des horribles blessures qu'il avait reçues. Il avait eu affaire à un animal monstrueux, car, dépouillé et vidé, il pesait encore 340 livres.

ROGNURES.

—Une expérience de nature à éclairer plusieurs points de la science vient d'être faite en Angleterre. Il y a environ cinq ans, une personne prit cent kilogrammes de terre, les fit sécher dans un four et les mit ensuite dans un vase en grès. La terre fut mouillée d'eau de pluie; un saule pesant deux kilogrammes et demi y fut planté. Pendant cinq ans, cette terre fut soigneusement arrosée d'eau de pluie ou d'eau pure; le saule crût et se développa admirablement.

Afin d'empêcher l'introduction dans le vase d'autre terre ou de poussière, on le couvrit d'une plaque de métal percée d'un grand nombre de petits trous disposés de manière à laisser accès à l'air seulement. Au bout de cinq ans, l'arbre fut enlevé, et son poids reconnu d'environ [illegible] kilogrammes, non compris le poids des feuilles [illegible].

La terre fut alors enlevée du vase, séchée de nouveau au four et pesée; elle n'avait perdu que [illegible] soixante grammes. Ainsi, près de quatre-vingts kilogrammes de fibres ligneuses, d'écorce ou de racine se trouvaient [illegible]

L'air, évidemment. Ce fait peut paraître surprenant, mais on s'en rend compte, en sachant que l'atmosphère contient une certaine quantité d'acide carbonique, lesquelles se composent de 717 parties en poids d'oxygène, et 338 parties de carbone.

—La chambre des communes d'Angleterre vient de faire imprimer un tableau de la quantité de blés, grains et farines de toutes espèces importés de l'étranger depuis le 5 juillet 1846 jusqu'au 10 octobre 1847. La quantité totale importée s'est élevée à 12,925,907 quarters (près de 39,000,000 d'hectolitres), qui ont coûté 33,452,778 liv. st. (près de 850 millions de fr.)

—Les journaux anglais publient la description du gâteau, dit du douzième jour, qui a été servi le 6 au château de Windsor. Ce gâteau est un chef-d'œuvre de pâtisserie, et le confiseur qui l'a édifié doit avoir appelé à son aide le concours de plusieurs artistes qui ne travaillaient pas dans la même partie que lui. Autour de la base du gâteau se trouvent un grand nombre de figures chinoises, entrelacées de devises allégoriques, d'oiseaux, d'animaux, etc; au sommet s'élève un temple circulaire d'architecture classique, à colonnes: le pavé du temple est de verre et imite un bassin d'eau; sous la coupole sont suspendus à de légers fils mobiles un grand nombre de poissons blancs et rouges, que l'on voit se refléter dans l'eau du pavé du temple, et qui, mis en mouvement au moyen d'un mécanisme ingénieux, semblent vivre et nager dans cette eau parfaitement imitée. Le temple est surmonté par des imitations de rochers, dans lesquels se trouvent une boîte à musique, et sur ces rochers sont rangées vingt figures chinoises, jouant de divers instrumens et exécutées avec beaucoup d'habileté. En touchant un ressort secret, la musique commence à jouer et les figures chinoises mises en mouvement, battent la mesure de la tête avec une précision parfaite. Le gâteau a plus de trois pieds de diamètre et plus de quatre pieds de hauteur. Il a fait l'admiration de toute la cour.

M. Roger, le ténor distingué de l'Opéra-Comique, a signé un engagement avec la direction de l'Académie royale de musique, aux conditions de 50,000 francs par an et deux mois de congé.

C'est l'influence de Meyerbeer qui a déterminé ce contrat. Roger débutera sur la scène de l'Opéra le 1er novembre 1848, dans le *Prophète*, qui cessera enfin de fuir devant l'espoir des dilettanti. Après le *Prophète*, Roger jouera dans un opéra nouveau d'Auber, et il n'abordera l'ancien répertoire qu'à la suite de ces deux rôles.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. 3.

Séance extraordinaire de lundi, 14 Février 1848.

Le Conseil s'est réuni conformément à la convocation.

Présents:—L'honorable P. Seuzeneau, président; MM. Nicomède, Siewerssen, Meehan, Piernas et Solomon.

Absents:—MM. Bernard, Cougot, Jones, Wiltz, Delétra et Duvigneaud.

Faute de quorum, le Conseil prend un recès de 15 minutes.

Le Conseil étant de nouveau appelé à l'ordre, les membres suivants ont répondu à leurs noms:

MM. Nicomède, Cougot, Siewerssen, Meehan, Piernas et Solomon.

Message du Maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Le 14 février 1848.

A M. le Président et MM. les Membres du Conseil de la Municipalité No. 3.

Messieurs,

J'ai cru devoir vous faire convoquer extraordinairement aujourd'hui, afin de vous transmettre les résolutions adoptées par le Conseil général à sa dernière séance, lesquelles ont pour objet d'inviter les différents Conseils Municipaux à s'entendre sur les mesures qui seront jugées nécessaires relativement aux navires qui arrivent dans notre port ayant des passagers atteints de maladies contagieuses.

Je profite de cette occasion pour vous recommander d'abroger la résolution, que vous avez adoptée à votre dernière séance, comme amendement à l'ordonnance du 17 janvier dernier.

J'approuve cette partie de ladite résolution qui a pour but d'augmenter la police du jour.

La nomination de deux officiers additionnels est à mon avis une mesure convenable. Mais qu'il me soit permis de dire que je verrais avec regret le Conseil persister à faire une réduction de cinq et de deux piastres par mois dans un but d'économie, sur les salaires des commissaires et autres officiers. Si vous réfléchissez un instant sur l'excessive modicité de leur salaire qui est à peine suffisant pour leur entretien, si vous prenez en considération que ces officiers sont souvent réduits à la nécessité de se défaire de leurs mandats à un taux d'intérêt exorbitant, j'ai la conviction que vous renoncerez à l'idée de réduire leurs appointements.

La ferme de la halle Bretonne, a été adjugée aujourd'hui pour l'espace d'une année à M. Octave de Flechier, pour la somme de $310 comptant.

Je suis avec respect votre obéissant serviteur,
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.

Lecture est faite au Conseil d'une série de résolutions du Conseil général, invitant ce Conseil à nommer un comité à l'effet de s'entendre avec des comités semblables du Conseil général et des Conseils municipaux, afin d'adopter les mesures nécessaires pour assurer la salubrité de la ville et empêcher une épidémie, &c.

M. Solomon présente le préambule et la résolution qui suivent, lesquels sont adoptés.

Attendu qu'une maladie contagieuse, du nom de fièvre de navire ou typhoïde s'est déclarée dans notre ville, s'étendant d'une manière alarmante, et dont les suites sont fatales, principalement parmi les classes indigentes, et qu'il est de notoriété publique que nos hôpitaux sont en ce moment tellement remplis d'indigents malades, qu'il devient impossible d'en admettre d'autres, et qu'il est nécessaire d'établir sans délai, des hôpitaux temporaires dans les points les plus reculés, afin, s'il est possible, d'empêcher cette maladie contagieuse de s'étendre hors des limites des dits hôpitaux; pour laquelle fin les différents Conseils sont requis de nommer des comités de conférence, afin d'adopter les moyens nécessaires de secours; et l'humanité seule demande une réponse favorable à cet appel.

En conséquence, qu'il soit résolu qu'un comité de 3 membres de ce Conseil soit nommé, afin de conférer avec de semblables comités nommés par les différents Conseils, pour prendre les mesures que requièrent les circonstances.

Sur motion, le président nomme MM. Solomon, Piernas et Meehan, du dit comité.

Sur motion de M. Solomon, la résolution suivante est adoptée.

Résolu que l'amendement adopté à la séance de ce Conseil, du 31 janvier dernier, relatif à une ordonnance de police adoptée par ce Conseil, le 17 du dit mois, est et demeure abrogé.

M. Meehan présente la résolution suivante:

Résolu que les Représentans de la Municipalité No. 3, dans le Conseil Général, sont priés d'exercer toute influence, pour exempter les personnes qui travaillent aux états suivants, de payer la taxe annuelle de $15, savoir: Les Charpentiers qui réparent du vieux et qui font des meubles neufs, en bois de chaland; les Cordonniers, les Tailleurs, les Cigariers, travaillant le tabac américain, pourvu que les susdites personnes ne tiennent pas en vente dans leurs boutiques des articles importés et déjà manufacturés.

Sur motion de M. Meehan d'adopter la résolution ci-dessus, M. Piernas demande l'appel nominal:

Oui:—MM. Nicomède, Siewerssen et Solomon, 4; non:—MM. Cougot et Piernas, 2.

Conséquemment, la résolution ci-dessus est adoptée.

A la demande du président, M. Nicomède fait la motion de siéger à huis-clos; M. Siewerssen demande l'appel nominal:

Oui:—MM. Nicomède, Piernas et Solomon, 3; non:—MM. Cougot, Siewerssen et Meehan, 3.

Le Conseil étant également divisé, le président donne sa voix prépondérante dans la négative; conséquemment, la motion ci-dessus est rejetée.

Le président présente au Conseil une lettre de M. Wm D. Tolbott, capitaine du port de la 3me Municipalité, prévenant le Conseil que les navires du gouvernement ont pris possession de 4 wharfs au lieu de 3, ainsi qu'ils sont autorisés par une résolution du Conseil; et aussi appelant l'attention du Conseil au mauvais état du wharf No. 20, &c.

Sur motion de M. Meehan, de siéger à huis-clos, M. Piernas se retire de la chambre du Conseil, et par ce fait, romp le quorum.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à lundi, 28 février 1848, à 5 heures P. M., jour de la séance régulière.

Signé, P. F. NOGUES, secrétaire.

DÉCÉDÉ hier après midi, à 2 heures, M. JOHN S. LINDNER, âgé de 42 ans, natif d'Allemagne, et résidant en cette ville depuis 23 ans.

Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi, de l'encoignure Remparts et Saint-Pierre.

ESSENTIEL AUX MALADES.—ANTI-IRRITANT AMONIACAL CONCENTRE de HOLMES:

Remède souverain pour les rhumatismes, neuralgie de la tête, épaules, poitrine, bras, mains, jambes, &c., &c, Toutes les maladies nerveuses, maux de têtes, étourdissements, congestion à la tête, affections de poitrine, cotés et épaules; dyspepsies, sciatiques, lumbago, bronchites, douleurs dans le dos et les cotés, épilepsies, paralysies, goutte, inflammations et douleurs d'entrailles, péricardites, esquinancies, palpitations de cœur, douleurs spontanées, indigestions, contusions et foulures, tumeurs blanches, mal de gorge, hystériques, ainsi que beaucoup d'autres maladies. Le remède ci-dessus forme un vesicatoire [illegible] 3 à 5 minutes. Les malades [illegible] traitées par ce nouveau remède [illegible]. Les steamboats et les navires feront bien de s'approvisionner de ce remède. A vendre au bureau 128, rue Carondelet, où la manière de s'en servir sera indiquée par le propriétaire 14 fév—3m

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE,
Lundi, 14 février 1848.

A UNE élection des directeurs de cette Banque, tenue le 7 du courant, les personnes ci-après nommées ont été dûment élues, savoir:

Messrs J. B. Vignié, Wm. J. Hepp,
[illegible] Félix Grima,
[illegible] Harris, R. Brugier,
A. Carrière, P. Poutz,
Alphonse [illegible]

Et à une assemblée tenue aujourd'hui, Mr. J. B. Vignié a été réélu président.
15 fév—3 RICHARD RELF, Caissier.

MESSRS. PELLANDINI & FRANCONI, préviennent le public, qu'à dater du 5 février dernier la société qui existait sous leur nom, a été dissoute d'un commun accord, le sieur Pellandini reste seul chargé de la suite des affaires. 15 fév—[illegible]

FEUILETON.

Mémoires d'un Médecin.

PAR ALEXANDRE DUMAS.
TROISIEME PARTIE.

JOSEPH BALSAMO.
LXXVIII.

Deux douleurs.

Gilbert avait jugé sainement la position lorsqu'il disait, en parlant de l'homme inconnu surpris par lui dans les jardins pendant cette soirée qui avait été si fatale à Mlle de Taverney:

—Le retrouvera-t-on!

En effet, Philippe ignorait complètement où demeurait Joseph Balsamo, comte de Fœnix.

Mais il se rappela cette dame de condition, cette marquise de Saverny, chez laquelle, au 31 mai, Andrée avait été conduite pour recevoir des soins.

Il n'était point une heure tellement avancée qu'on ne pût se présenter chez cette dame, qui logeait rue St-Honoré. Philippe comprima toute agitation de son esprit et de ses sens; il monta chez la dame, et la femme de chambre lui donna aussitôt, sans hésitation, l'adresse de Balsamo, rue St-Claude, au Marais.

Philippe se dirigea aussitôt vers l'adresse indiquée.

Mais ce ne fut pas sans une émotion profonde qu'il toucha le marteau de cette maison suspecte, où selon ses conjectures, se tenaient engloutis à jamais le repos et l'honneur de la pauvre Andrée. Mais avec un appel de sa volonté, il eut bientôt surmonté l'indignation et la sensibilité, pour se réserver bien intactes les forces dont il comptait avoir besoin.

Il frappa donc à la maison d'une main assez assurée, et, selon les habitudes du lieu, la porte s'ouvrit.

Philippe entra dans la cour en tenant son cheval par la bride.

Mais il n'eut pas fait quatre pas, que Fritz, sortant du vestibule et apparaissant au haut des degrés, vint l'arrêter avec cette question:

—Que veut monsieur?

Philippe tressaillit comme à un obstacle imprévu.

Il regarda l'Allemand en fronçant le sourcil, comme si Fritz n'eût pas accompli un simple devoir de serviteur.

—Je veux, dit-il, parler au maître du logis, au comte de Fœnix, répliqua Philippe en passant la bride de son cheval à un anneau et en marchant vers la maison, dans laquelle il entra.

—Monsieur n'est point chez lui, dit Fritz, en laissant cependant passer Philippe, avec cette politesse d'un serviteur bien dressé.

Chose étrange, Philippe semblait avoir tout prévu, excepté cette simple réponse.

Il demeura un instant interdit.

—Où le trouverai-je? demanda-t-il.

—Je ne sais, monsieur.

—Vous devez savoir cependant!

—Je vous demande pardon, monsieur ne me rend pas de comptes.

—Mon ami, dit Philippe, il faut pourtant que je parle à votre maître ce soir.

—Je doute que ce soit possible.

—Il le faut; c'est pour une affaire de la plus haute importance.

Fritz s'inclina sans répondre.

—Il est donc sorti! demanda Philippe.

—Oui, monsieur.

—Il rentrera sans doute?

—Je ne crois pas, monsieur.

—Ah! vous ne croyez pas!

—Non.

—Très bien, dit Philippe avec un commencement de fièvre; en attendant, allez dire à votre maître....

—Mais j'ai l'honneur de vous dire, répliqua imperturbablement Fritz, que Monsieur n'est pas ici.

—Je sais ce que valent les consignes, mon ami, dit Philippe, et la vôtre est respectable; mais elle ne peut en vérité s'appliquer à moi, dont votre maître ne pouvait prévoir la visite, et qui viens ici par exception.

—La consigne est pour tout le monde, monsieur, répondit maladroitement Fritz.

—Alors, puisqu'il y a consigne, dit Philippe, le comte de Fœnix est ici.

—Eh bien, après! dit à son tour Fritz, que tant d'insistance commençait à impatienter.

—Eh bien! je l'y attendrai.

—Monsieur n'est pas ici, vous dis-je, répliqua-t-il; le feu a pris il y a quelque temps à la maison, et, à la suite de cet incendie, elle est devenue inhabitable.

—Tu l'habites cependant, toi, dit Philippe, maladroit à son tour.

—Je l'habite comme gardien.

Philippe haussa les épaules en homme qui ne croit pas un mot de ce qu'on lui dit.

Fritz commençait à s'irriter.

—Au reste, dit-il, que monsieur le comte y soit ou n'y soit pas, on n'a pas, soit en sa présence, soit en son absence, l'habitude de pénétrer chez lui de force, et, si vous ne vous conformez pas aux habitudes, je vais être contraint....

Fritz s'arrêta.

—A quoi? demanda Philippe s'oubliant.

—A vous mettre dehors, répondit tranquillement Fritz.

—Toi! s'écria Philippe, l'œil étincelant.

—Moi, réplique Fritz, reprenant avec le caractère particulier à sa nation, toutes les apparences du sang-froid, à mesure que grandissait sa colère.

Et il fit un pas vers le jeune homme, qui, exaspéré, hors de lui, mit l'épée à la main.

Fritz, sans s'émouvoir à la vue du fer, sans appeler, peut-être d'ailleurs était-il seul, Fritz saisit à une panoplie une espèce d'épieu armé d'un fer court, mais aigu, et s'élançant sur Philippe en batoniste plutôt qu'en escrimeur, il du premier choc, voler en éclats la lame de cette petite épée.

Philippe poussa un cri de colère, et s'élançant à son tour vers le trophée, chercha à y saisir une arme.

En ce moment, la porte secrète du corridor s'ouvrit, et, se détachant sur le cadre sombre, le comte apparut.

—Qu'y a-t-il, Fritz! demanda-t-il.

—Rien, monsieur, répliqua le serviteur en abaissant son épieu, mais en se plaçant comme une barrière en face de son maître, qui, placé sur les degrés de l'escalier dérobé, le dominait de la moitié du corps.

—Monsieur le comte de Fœnix, est-ce l'habitude de votre pays que les laquais reçoivent un gentilhomme l'épieu à la main, ou est-ce une consigne particulière à votre noble maison!

—Arrêtez, Fritz, dit Balsamo.

Fritz abaissa son épieu, et, sur un signe du maître, le déposa dans un angle du vestibule.

—Qui êtes-vous, monsieur! demanda le comte, qui distinguait mal Philippe à la lueur de la lampe qui éclairait l'antichambre.

—Quelqu'un qui veut absolument vous parler!

—Qui veut!

—Oui.

—Voilà un mot qui excuse bien Fritz, monsieur; car, moi, je ne veux parler à personne, et quand je suis chez moi, je ne reconnais à personne le droit de vouloir me parler. Vous êtes donc coupable d'un tort vis-à-vis de moi; mais, ajouta Balsamo avec un soupir, je vous le pardonne, à la condition cependant que vous vous retirerez et ne troublerez pas davantage mon repos.

—Il vous sied bien en vérité, s'écria Philippe, de demander du repos, vous qui m'avez ôté le mien.

—Moi, je vous ai ôté votre repos? demanda le comte.

—Je suis Philippe de Taverney! s'écria le jeune homme, croyant que, pour la conscience du comte, ce mot répondait à tout.

—Philippe de Taverney!.... Monsieur, dit le comte, j'ai été bien reçu chez votre père, soyez le bien reçu chez moi.

—Ah! c'est bien heureux, murmura Philippe.

—Veuillez me suivre, monsieur.

Balsamo referma la porte de l'escalier dérobé, et, marchant devant Philippe, il le conduisit au salon où nous avons vu nécessairement se dérouler quelques-unes des scènes de cette histoire, et particulièrement la plus récente de toutes celles qui s'y étaient passées, celle des cinq maîtres.

Le salon était éclairé comme si on eût attendu quelqu'un; mais il était évident que c'était par une des habitudes luxueuses de la maison.

—Bonsoir, monsieur de Taverney, dit Balsamo d'un son de voix doux et voilé qui força Philippe de lever les yeux sur lui.

Mais, à la vue de Balsamo, Philippe fit un pas en arrière.

Le comte, en effet, n'était plus que l'ombre de lui-même; ses yeux caves n'avaient plus de lumière; ses joues, en maigrissant, avaient encadré la bouche de deux plis, et l'angle facial, nu et osseux, faisait ressembler toute la tête à une tête de mort.

Philippe demeura atterré. Balsamo regarda son étonnement, et un sourire d'une tristesse mortelle effleura ses lèvres pâles.

—Monsieur, dit-il, je vous fais mes excuses pour mon serviteur; mais, en vérité, il suivait sa consigne, et, s'est vous, permettez-moi de vous le dire, qui vous étiez mis dans votre tort en la forçant.

—Monsieur, dit Philippe, il y a, vous le savez, dans la vie des situations extrêmes, et j'étais dans une de ces situations.

Balsamo ne répondit point.

—Je voulais vous voir, continua Philippe, je voulais vous parler; j'eusse, pour pénétrer jusqu'à vous, bravé la mort.

Balsamo continuait de garder le silence et semblait attendre un éclaircissement aux paroles du jeune homme, sans avoir la force ni la curiosité de le demander.

—Je vous tiens, continua Philippe; je vous tiens enfin, et nous allons nous expliquer, s'il vous plaît; mais veuillez d'abord congédier cet homme.

Et du doigt Philippe désignait Fritz, qui venait de soulever la portière, comme pour demander à son maître ses derniers ordres à l'égard de l'importun visiteur.

Balsamo attacha sur Philippe un regard dont le but était de pénétrer ses intentions; mais en se retrouvant en face d'un homme son égal par le rang et par la distinction, Philippe avait repris son calme et sa force, il fut impénétrable.

Alors Balsamo, d'un simple mouvement de la tête, ou plutôt des sourcils, congédia Fritz, et les deux hommes s'assirent en face l'un de l'autre, Philippe, le dos tourné à la cheminée, Balsamo, le coude appuyé sur un guéridon.

[*A continuer.*]

MARBRES D'ITALIE ET DU MEILLEUR CHOIX.

LE soussigné ayant reçu un grand assortiment de Marbres, par le brick Rilenzio, capitaine Piaggio, de GENES, prévient le public en général qu'il travaillera aux prix les plus réduits.

Il saisit cette occasion pour remercier les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur patronage.
17 fév—6 F. FOY, Marbrier, rue des Remparts, No 105.

MEMOIRES D'UN MEDECIN, PAR A. DUMAS.

LA dix-septième livraison des Mémoires d'un Médecin, par Alexandre Dumas, est en vente à la librairie de V. HEBERT. 17fév

LE WHIP POOR WILL ou les PIONNIERS DE L'OREGON, par M. Amédée Bovis (Américain).—Ouvrage nouveau publié à Paris.—En vente à la Librairie de V. HEBERT.
17fév—6f 149, rue de Chartres.

CEINTURES en crêpe de Chine—Quelques caisses ceintures crêpe de Chine ponceau, pour les marchés mexicains, ayant droit au débenture, à vendre à bas prix par DUFOUR, DURAND & Co,
17 fév 25, Chartres

EN débarquement du navire John Baring, de Bordeaux
270 milliers bouchons à bouteilles fins et superfins
10 do do à damejeannes, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
17 fév 11 et 15, rue St-Louis

CAFE DE LA HAVANE—67 sacs prime vert, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS,
17fév 31, Gravier.

CIGARES de la Havane—100,000 canonnes et tailleur communs, en magasin et à vendre par W. H. SIMMONS,
17fév 31, rue Gravier.

JAMBONS—40 barils Jambons passés au sucre, 1er choix, à vendre par W. H. SIMMONS,
17fév 31, rue Gravier.

BARILS A MELASSE.—1,000 barils avec des fonds en bois de pin, à vendre par W. H. SIMMONS,
17fév 31, Gravier.

GELEE de Gouyave—5 barils par boîtes de 1/4, à vendre par W. H. SIMMONS,
17fév 31, rue Gravier.

CHANDELLES de suif—30 caisses, à vendre par W. H. SIMMONS,
17fév 31, rue Gravier.

TABAC de la Havane—62 balles en débarquement du brick Mary A. Jones, et à vendre par B. VALLS,
17 fév 27, rue de la Commune.

CIGARES de la Havane—20,000 de la marque Oriental, en débarquement du brick Mary A. Jones, et à vendre par B. VALLS,
17 fév 27, Commune.

AU PUBLIC.

LE soussigné déclare que les imputations calomnieuses qu'il a portées contre Mr. FRANCONI, son ex-associé, dans deux articles publiés dans l'ABEILLE, étaient mal fondées et causées par un mal-entendu qui une fois expliqué a convaincu le soussigné que Mr. Franconi est un honnête homme.
16 fév—3 P. PELLANDINI.

MME PAUBERT a l'honneur d'informer le public qu'elle se propose de donner des leçons particulières de Français, de Litterature et d'Histoire, elle se rendra chez les personnes qui désireraient prendre des leçons dans ces diverses branches, ou bien les recevra chez elle, à leur choix. Pour les conditions, s'adresser rue de Chartres, No 150. 16 fév—15

CHAPEAUX DE PAILLE—En débarquement du navire Antwerp, du Havre, à vendre par le soussigné;
20 caisses chapeaux de paille pour dames, fillettes, hommes et enfants. O. TALAMON,
16fév 44, Chartres.

COUTILS! COUTILS!—En débarquement du navire Antwerp, du Havre, à vendre par le soussigné;
24 balles coutils à pantalons, en fil et fil et coton et tout coton. O. TALAMON,
16fév 44, Chartres.

COTONNADE FRANCAISE—12 balles cotonnade unie et façonnée, à vendre par le soussigné.
16fév O. TALAMON, 44, Chartres.

CIGARES DE LA HAVANE.—40,000 à 50,000 regalias, trabucos, sobremesa, panetelas, milares et cabones, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
16fév 66, rue St-Charles.

PICADURA—Une caisse 1re qualité à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
16fév 66, rue St-Charles.

150 barils vin Malaga sec.
30 do do do doux, à vendre par LAPEYRE, HARISPE & Co,
16fév 66, rue St-Charles.

EN débarquement du navire Lion, de Bordeaux, et à vendre:
14 demi pipes eau de vie de Cognac.
15 paniers Champagne.
20 caisses absinthe. LAPEYRE, HARISPE & Co,
16fév 66, rue St-Charles.

EN débarquement du navire Antwerp, venant du Havre, le soussigné offre à vendre,
[illegible] boîtes absinthe Suisse, marque Ernest Pernoud, 1re qualité. D. LANATA,
16fév Jefferson, 9 & 10.

VINS à l'entrepôt—45 barils vin de Xeres [illegible]
35 barriques vin de Marseillan, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
16 fév—3 31, Vieille Levée.

FIGUES sèches—300 paniers figues supérieures, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
16 fév—3 31, Vieille Levée.

VANILLE—125 livres vanille, reçu du Mexique, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
16 fév 31, Vieille Levée.

VINS fins supérieurs—75 caisses vin de Haut Brion,
100 do de Chateau Léoville
50 do de Branne Mouton
75 do de Chateau Margaux.
Ces vins ont été mis en bouteilles sous notre inspection, et nous en garantissons la qualité. Chaque caisse porte le nom de la maison. Les amateurs et consommateurs sont priés de venir les déguster. HEPBURN & TURPIN,
16 fév—3 31, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—12 milliers cigares de la Havane, reçus par le Millaudon, à vendre par HEPBURN & TURPIN,
16 fév—3 31, Vieille Levée.

Avis aux Marchands Tailleurs.

A vendre à bas prix—300 pièces coutil nouveauté d'Ecosse et par fil, par FRED. BONIS.
16fév 5, rue Conti, face la banque de la Louisiane.

REÇU par les navires Antwerp et Pie IX, du Havre:
6 caisses chapeaux de paille, formes nouvelles, pour dames, fillettes et enfants.
20 caisses chapeaux marine, couleur paille et gris pour homme et garçon.
3 caisses guingamps à carreaux.
1 do dentelles noires.
1 do ombrelles marquises.
2 do gants fil noirs et blancs.
4 do [illegible], Dolifus Mieg & Co, à vendre par FRED. BONIS,
16 fév 55, Conti, en face la Banque de la Lne.

A vendre par le soussigné, en débarquement du navire St-Lawrence, de Bordeaux:
75 caisses fruits à l'eau de vie, contenant chaque 6 pots abricots et 4 do prunes. VICT. MAIGNAN,
16 fév 87, rue St-Louis

GRAINES DE MIL à vendre chez Wm. DINN,
16 fév 11, rue de la Commune.

VERRERIE pour Droguistes et Pharmaciens.—Un grand assortiment dernièrement reçu et à vendre par H. BONNABEL, Droguiste,
16fév Rue Tchoupitoulas.

OREILLE sèche et en pâte; bois de teinture; sumac, à vendre par H. BONNABEL, Droguiste,
16fév Rue Tchoupitoulas.

Importation directe de produits français.

REÇU par le navire BOWDITCH, et à vendre par le soussigné:
100 douzaines gants en peau, de la marque Jouvin, Alexandre & Co. A. PAVILLIER.
15 fév.

CAFE DE RIO—2500 sacs prime vert, nouvelle récolte, à vendre par W. STANTON,
16 fév encoignure Magasin et Lafayette.

HUILE de baleine—3000 gallons huile d'hiver épurée, à vendre par W. STANTON,
16 fév encoignure Magasin et Lafayette

BLANC de baleine—450 caisses New Bedford, grandeurs assorties, à vendre par W. STANTON,
16 fév encoignure Magasin et Lafayette.

JACONATS IMPRIMÉS, toile à chemises, en débarquement du navire Maryland de Liverpool.
14 caisses Jaconat imprimés.
8 dito d'Irlande.
4 balles toile à draps, 100 pouces de large.
Aussi en magasin.
10 caisses bobines coton.
1 balle mousquitaires mousseline unie, à vendre par DUNCAN KENNEDY, 38 rue Toulouse

EAU de Fleur d'Oranger—30 caisses de la marque Piquet, en magasin et à vendre par LEOPOLD JEANNET,
16 fév 22, rue St-Louis

SERRURES FRANCAISES—10 caisses serrures françaises, numéros assortis, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
16 fév 22, rue St-Louis

A Vendre par le soussigné, en débarquement des navires St-Lawrence et John Baring, de Bordeaux:
50 barriques vin rouge.
20 demi do et barils blanc.
50 caisses absinthe Suisse de Sauvageol, Cruston & Co
[illegible] caisses kirsch, des mêmes.
270 do vin rouge St-Julien Médoc. G. M. LUCAS,
16 fév 30, Bienville

EN débarquement du navire John Baring, venant de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:
100 barriques vin St-Julien Médoc,
200 paniers huile de Bordeaux, 24 onces,
200 caisses St-Julien,
10 barils vin blanc Haut Sauterne,
100 caisses Chateau Belair,
50 caisses Haut Sauterne,
25 caisses Guignolet.
DOMINIQUE LANATA.

A VENDRE:—Un bloc de maisons à 2 étages et en briques, situé à l'encoignure des rues de Poydras et Dorsière, ayant une façade de 65 pieds sur chacune de ces rues, loué à de bons locataires. Conditions libérales. S'adresser à MARTIN OWEN & CO.,
16 fév—6 68, rue Poydras.

2000 BARILS chaux de pierre, en débarquement, et à vendre par JOHN HAYMAN & CO.,
70 rue Poydras et 11 Magasins Rouges 3e Municip.
16 fév

1000 BARILS ciment de Rosendale, 100 barils ciment Romain, 720 do plâtre de Paris. 30 do sable. A vendre par JOHN HAYMAN & CO.,
70 rue Poydras et 11 Magasins Rouges, 3e Municip.
16 fév

BRIQUES à feu anglaises et américaines, à la convenance des acheteurs, à vendre par JOHN HAYMAN & Co.,
70, rue Poydras et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité.
16 fév

200 SACS et 20 barriques crème à plâtrer, à vendre par JOHN HAYMAN & Co,
70, rue Poydras, et 11, Magasins Rouges, 3me Municipalité
16 fév

CITRONS: LIMONS: à vendre par D. LANATA.

MODES RICHES, DE PARIS, ET [illegible] DU DERNIER GOUT.

R[illegible] reçu par C. M. SIMPSON, No. 99, rue de Chartres, seconde porte après la rue de la Douane, [illegible] de Paris, un splendide assortiment de Bareges écrus et de Mousselines de [illegible], comprenant les nouveautés de la mode et des plus en usage à Paris.
Aussi:
[illegible] yardes jolie bareges à 31 sous, [illegible]

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIES.

Navire Lobland, Meyer, pr Brême.
Halcyon, Wade, pr Gênes.
Ashland, Harding, pr le Havre
Barque Mary Parker, Patherson, de Kingston.
Abigail, Daly, pr Liverpool.
Lewis, Girard, pr New York.
Rhodes, Pennington, pr Providence.
Union, Holmes, pr Baltimore.
San Narciso, Domenech, pr Barcelonne.
Kanawha, Higgins, pr la Havane
Brick Principe Alberto, Galdez, pr la Havane
Goelette Dream, McKay, pr Belize, Honduras

ARRIVÉS.

Navire à vapeur Telegraph, Folger, de Brasos.
Rubicon, Thompson, du Havre.
Fairfield, Loveland, de New York.
Barque Rienzi, Bangs, de Boston.
Brick Crusoe, Morley, de Tampico.
Arturo, Riconia, de la Havane.
Mary A Jones, Collins, de la Havane.
Goelette W C Preston, Cox, de Rio Grande.
Sarah, Cozzens, de Pensacola.

—STEAMERS.—

Jas I. Day, Reynolds, de Mobile.
Monterey, Withenburg, de Waterloo.
Montezuma, Kelly, de la Mobile.
St-Helena, Welch, d'Alexandrie.
Correo, Johnson, des Opelousas.
Jas Dick, Bellenyder, de Nashville.

MEMORANDA.

New-York, 8 février—Parti, navire Palestine, Johnson, pour la Nlle Orléans.

☞ Les consignataires de marchandises, par le navire français, PIE IX, capt. Guignot, du Havre, sont priés de faire leurs entrées avant cinq jours, autrement leurs colis seront envoyés en Douane, à l'expiration de leur terme. J. H. EIMER.
16 fév—3f.

☞ Les dettes contractées par les équipages du navire français Pie IX, capitaine Guignot, et de la barque autrichienne AMELIA, capitaine Giurovich, ne seront pas payées ni par le capitaine, ni par le consignataire. T. H. EIMER.
16 fév—3

☞ Le navire JOHN BARING, de Bordeaux, est prêt à décharger son fret vis-à-vis la rue des Ursulines. Les consignataires sont requis de faire leurs entrées en douane dans les cinq jours, sans quoi leurs marchandises seront envoyées aux entrepôts publics.
16fév D. LANATA

☞ Le navire EDOUARD, capitaine Curet, du Havre, sera expédié aujourd'hui: les chargeurs sont priés de faire leurs expéditions en douane de bonne heure, et d'envoyer leurs comptes de la presse avec les reçus. JENKINS & TIGLER,
14 fév 95 rue Commune

☞ Navire ASHLAND, capitaine Harding, du Havre, sera expédié aujourd'hui; les chargeurs sont priés de faire leurs expéditions en douane de bonne heure, et d'envoyer leurs comptes de la presse avec les reçus. JENKINS & TIGLER.

LE public est prévenu de ne pas négocier une traite de Severin Laudry, à l'ordre de Peterson et Stewart, datée Nouvelle Orléans, le 5 février 1848, payable à 60 jours, et acceptée par Henry Tete & Co., de la somme de $1,450. La considération pour laquelle le dit mandat a été fourni ayant entièrement manqué, il ne sera pas payé à son échéance. 15 fév—3

L. BINOCHE,
Encoignure Chartres et Bienville.

A l'honneur de prévenir les Dames qu'il fera l'ouverture de ses Nouveautés de printemps aujourd'hui mardi, 15 courant. 15fév

Toile d'Irlande 1re qualité

MICHAEL KERNAN, No 30, rue de Chartres, a maintenant en magasin un assortiment complet de toile à chemises, en pièces et demi-pièces pour l'usage des familles.—Aussi toiles à taies imprimées et colorées, nankin de l'Inde, cravates d'hommes en batiste, unies et imprimées, chaussettes blanches et de couleur, coton fil et soie, gants de Jouvin, de soie et fil d'Ecosse. 15 fév

La Dernière Mode Parisienne

M. KERNAN, No 30, rue de Chartres,

A OUVERT lundi dernier, 14 courant, un stock de NOUVEAUTES DE PRINTEMPS ET D'ETE, qui réunit tout ce qu'il y a de plus nouveau et de plus riche pour la saison, en étoffes pour toilettes de dames, habillements et broderies. Il se flatte que nul autre établissement de la ville ne pourra rivaliser avec le sien en fait de marchandises de toilette:
Mousselines de soie, grenadine unie et à carreaux.
Foulards de soie, bernaux noir et en couleur.
Isabelle à raies et à carreaux.
Bergaline et mazeline.
Louises à raies et unie.
Poil de nord, poil de chèvres.
Barege uni, brodé et broché.
do uni et à raies.
Batiste fil imprimée et brodée.
Poplins brodés d'Irlande, unis et brochés do.
Mousseline brodée, blanche et de couleur.
Gaze organdie, points d'esprit nouveau.
Balzorines Montpensier, guingamp soie.
Jaconats nouveau genre, du célèbre Hartmann.
Robes de bal et de mariées, en tarlatane et crêpe, brodées très riches.
Robes noires de dentelles et imitation.
Soie brocard blanche et couleur brodée.
Soie unie glacée, de couleur, à raies ou à carreaux.
Taffetas de soie, glacé noir, grande largeur.
Soie noire et gros-de-naples à carreaux du do.
Shals, écharpes, visites, mantilles etc., en dentelle blanche et noire, réelle et imitation.
Schals et écharpes, patron nouveau extra riche, en crêpe de Canton, blancs et de couleur.
Visites et mantilles noires et couleur soie glacée.
Manteaux de cachemire, satin et velours.
Shals et écharpes de l'Inde brochées.
Grenadines, schals et écharpes, nouveau genre.
Schalls extra riches, levantine et soie.
Collerettes, bonnets, manches et manchettes, dentelle et brodé à la main.
Bonnets de batiste brodés, pour dames et enfants.
Robes et manteaux d'enfants, batiste fil.
De plus un grand assortiment de petits articles, tels que rubans, gants de chevreaux de Paris, de soie, fil d'Ecosse et lin de coton, pour dames; demoiselles et messieurs, un assortiment supérieur de mouchoirs, pour dames, demoiselles et messieurs, ornements de coiffures, beaux éventails, jarretières brodées, corsets, jupons patentés. 15 fév

DEMANDE D'EMPLOI

UN Monsieur ayant fait ses classes, désirerait trouver un emploi d'instituteur soit dans une institution publique ou dans une famille. Une expérience de vingt années d'enseignement le met à même de se recommander comme compétent à préparer les élèves pour suivre les classes de n'importe quel collège ou université des Etats Unis.

Il s'engage à enseigner grammaticalement l'anglais, le français, l'espagnol et l'italien, ayant toujours enseigné ces langues en professeurs natifs de ces divers pays.

N. B. Il accepterait de même un emploi à la campagne. S'adresser au bureau de ce journal ou aux lettres B. S. par la poste. 15fév—3f

Le soussigné ayant eu des preuves irrécusables qu'un sieur B. Saloy, marchand de bois et autres matériaux au vieux bassin, s'est permis à différentes époques [lui ou ses employés] de vendre du bois de plancher de très mauvaise qualité, travaillé à la machine et fort mal embouveté, en le recommandant comme provenant de mon moulin, ce qui est faux, discréditant par ce moyen mon établissement;

Malgré ma répugnance à publier de tels faits, je suis contraint de le faire afin de mettre MM. les entrepreneurs, mes amis et le public, en garde contre une imposture qui pourrait me nuire si je la tolérais plus longtemps. Je préviens donc les personnes qui emploient les produits de ma machine à plancher et autres, que dorénavant je ne travaillerai plus à façon excepté pour les entrepreneurs; que les personnes qui auront besoin de ces produits pourront s'assurer que les qualités et le travail sont au moins égaux à ceux de mes confrères, et que je désire, tant pour moi que pour mon associé, conserver la réputation que j'ai acquise par mes soins et mon assiduité. Les personnes qui traiteront avec moi et qui trouveraient que mon travail n'est pas aussi parfait que possible, me feront une grande faveur en me le faisant connaître et même en renvoyant les dits produits dont le montant payé leur sera remboursé sur le champ. J. J. DE POUILLY.

Nlle-Orléans, le 1er février 1848.—6f.

A Vendre en débarquement du navire John Baring, de Bordeaux.
20 barriques vin rouge ordinaire.
10 quarts pipes vieille eau de vie de Cognac, 4me preuve, marque J. Boireau.
10 demi pipes do do do
20 huitièmes pipes do do do
Ayant droit au drawback, par POUGET Fils,
15fév 19, Conti, entre Chartres et Levée.

A VENDRE en débarquement du navire John Baring, venant de Bordeaux:
40 barriques vin St-Julien,
50 barils vin blanc Haut-Sauterne. N. DUDOUYT,
15 fév 13, rue Toulouse.

CIGARES—Un assortiment de cigares de la Havane de toutes qualités, à vendre par J. M. CABALLERO,
15 fév 32, Vieille-Levée.

CIGARES Principes, 1ère qualité, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
15 fév 32, Vieille Levée

SUCRE blanc, jaune et brun de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO,
15 fév 32, Vieille Levée.

TABAC—675 balles Vuelta de Abajo et Cuba, capes et tripes, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
15 fév 25, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane—800 milliers Millares en Regalias, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
15 fév 25, Vieille Levée.

POIVRE—600 sacs poivre de Sumatra, en magasin et à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
15 fév 25, Vieille Levée.

MIEL blanc de la Havane, en barriques, tierçons et barils, à vendre par TROISGROS & LAMPRE,
15 fév 25, Vieille Levée.

Aux Distillateurs et Fabricants de Liqueurs.

ABSYNTHE DE SUISSE—Hysope et Mélisse. Aussi un assortiment d'étiquettes de toute beauté. H. BONNABEL,
15 fév enc. Natchez et Tchapitoulas

Café et Billard,

A vendre, situé vis-à-vis le marché Ste-Marie. Le dit café est offert en vente, à des conditions modérées; l'acheteur prendra la suite du bail qui a encore 3 ans à courir.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux, South Market street No 10. 12fév—3f

RECEMMENT REÇU—10 barils miel blanc de la Havane.
6 boucauts graines de lin propre.
10 barils [illegible]
20 [illegible] Madère.
7 do do [illegible] Bordelaises.
10 do do [illegible] à huile palmachristi.
A vendre par P. CUSACHS,
15 fév enc. Condé et St-Philippe

ZINC [illegible]—14 tonneaux zinc en [illegible] en débarquement de la barque [illegible] Havre, à vendre par [illegible] DE GOER & RIFFLARD,
15 fév 21 rue des Magasins

10 piastres de récompense.

PARTI marron de chez le soussigné, le 2 ou le 4 courant, le nègre BAPTISTE, âgé d'environ 35 ans, taille de quatre pieds 10 à 11 pouces, rouge et bien fait [illegible] parlant l'anglais et le français.

Les capitaines de steamboat et autres personnes qui le recevront seront poursuivis conformément à la loi.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera au soussigné, ou le conduira à une des geôles de la Nouvelle-Orléans.
16 fév—3 WM. DE BUYS.

CANDIDATS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que l'Hon. A. D. CROSSMAN est candidat pour être réélu Maire de la ville de la Nouvelle Orléans.

☞ Messieurs les éditeurs de l'Abeille. Veuillez annoncer M. L. P. BUREAU, comme candidat à la place de Recorder de la Première Municipalité.
29 jan UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

MESSIEURS LES EDITEURS,
☞ Veuillez annoncer que Mr. CLEMENT RAMOS, Recorder actuel de la municipalité No 1, est candidat à la même place pour l'élection d'avril prochain.

☞ MM. les Editeurs de l'Abeille,
Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de Recorder de la Municipalité No Un, à l'élection d'avril prochain. JULES BENIT.

CAZADORES DE ORLEANS.

Revista de Inspeccion.

La Compañia tomará las armas y se reunirá en el paraje acostumbrado, calle San-Felipe, entre Condé y Levée el martes 22 del corriente, á las 8 1/2, en punto de la mañana, con uniforme de invierno.

De orden del capitan,
DOMINGO DE LA LANZA,
16fév Sergento 1o Inmo.

GRENADIERS GARDES D'ORLEANS

ATTENTION!!!

Revue d'Inspection.

La Compagnie prendra les Armes le mardi 22 du courant, à 8 heures précises du matin, pour une Revue d'Inspection et la célébration de l'anniversaire de l'immortel Washington. Equipement complet, tenue d'hiver, avec havresac garni. Rendez vous à l'Arsenal. Soyez ponctuels!

Par ordre du capitaine,
15fév F. T. BOURNOS, Sergent major.

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

REVISTA DE INSPECCION.

La Compania tomará las armas y se reunirá en el paraje acostumbrado el martes 22 del corriente, á las 8 1/2 en punto de la mañana, con uniforme de invierno.

De orden del Capitan.
M. BORDAS,
12 febrero Sargento primero.

BUREAU DE LA PRESSE A COTON DE LA LEVÉE.

A la requête de plusieurs actionnaires de la presse à coton de la Levée, une assemblée générale d'actionnaires aura lieu au bureau de la compagnie, vendredi 25 courant, à 4 heures 1/2 P. M.
14fév J. J. FORSTALL, Secrétaire.

WESTERN MARINE & FIRE INSURANCE Co.
Nouvelle-Orléans, 9 février 1848.

UN dividende de cinq piastres par action, sera payé sur demande, aux actionnaires au bureau de la compagnie, rue de la Commune.
10 fév—6 P. N. WOOD, Président.

KIRSCH.—8 barils kirsch, en déchargement du navire Tedesco, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co,
4fév Encoig. Royale et Orléans.

J. E. LOBRE,
84, rue de Chartres, entre Bienville et Conti,

A REÇU une très grande quantité de PASSEMENTERIE et de BOUTONS de toute couleur, pour garnitures de robes, ainsi qu'un assortiment complet de belles franges noires.

AUSSI: Une grande variété d'articles pour bals et soirées, tels que gants, éventails, fleurs, rubans, portes bouquets, cornets, épingles et peignes de fantaisies, &c., &c. 3 fév

HORTICULTURE FRANÇAISE.

M. LANTILLON a l'honneur de prévenir MM. les amateurs d'horticulture et le public, qu'il arrive de France par le navire Naragansett, avec une belle collection de plantes de fleurs très variées, tant de serre que de pleine terre, composée de Camélias, Pawlonia, Impériales, Daphné, Azalea, Rhododendrum, Peonia, Arbores et un grand assortiment de rosiers greffés, remontants et autres. Il a aussi un beau choix d'arbres fruitiers de toute espèce, ainsi que des oignons, bulbes et graines potagères. Le tout est frais et parfaitement conservé.

S'adresser, au No. 21, rue St-Pierre, en face la place d'armes. 5 fév—18f

CHLOROFORME

LES nombreux succès obtenus par le Chloroforme préparé par le soussigné, lui permettent d'en garantir les effets pour détruire complètement la sensibilité. Les personnes qui voudraient l'employer en trouveront à sa Pharmacie. L. PINAC,
10 fév encoignure Orléans et Dauphine

CHLOROFORME

LES soussignés font tous les jours usage de cette préparation précieuse pour éviter la souffrance dans les opérations douloureuses.
E. F. SMITH & BROCKLEBANK,
Chirurgiens Dentistes.
Encoignure nord de la Place Lafayette et rue St Charles.
9 fév

AVIS
CONSEIL GENERAL.
NOUVELLE-ORLEANS, 10 FEVRIER 1848.

AVIS est par le présent donné que le Conseil Général procédera à la prochaine séance à l'ELECTION d'UN ASSESSEUR de l'Etat pour la MUNICIPALITE No. UN, en remplacement de M. Frederic Prévost, démissionnaire. Les listes de candidature seront reçues par le secrétaire. P. CHS. CUVELLIER,
10 fév Secrétaire.

GLACE DE FRESH POND.

PROVENANT des chargements des navires Louisa, Kate, Row, James Perkins, Camera, Monsoon; barques Turbo, Azof, Stamboul, Eurotas, Flora, et brick Alvarado, a été emmagasinée et à arriver. Cette glace sera vendue par grande ou petite quantité, à des prix modérés. Les habitants de la ville et de la campagne, ainsi que pour les bateaux, et le commerce de la campagne. Des glacières situées rue du Commerce, No. 9, rue de Chartres, No 74; encoignure Poydras et St. Charles, encoignure Robin et Religieuses, et au dessous du dépôt du rail road Pontchartrain.

Les ordres de la campagne seront remplis avec soin et des crédits seront ouverts contre des acceptations valables en ville.
A. W. BOSWORTH, agent,
24 jan—6mm No 9, rue du Commerce.

Bouilloires et Machines à basse pression.

LE soussigné a à vendre une bouilloire à basse pression, construite en mars dernier, au Novelty Work New York, et la dite bouilloire a 18 pieds de long sur 5 pieds 6 pouces de diamètre avec double fourneaux, trois cylindres doubles, etc.

AUSSI—Deux machines de la force de 30 chevaux chacune, 17 pouces de diamètre sur 2 pieds de jeu. Elles seront vendues ensemble ou séparément par MORTIMER TURNER,
112 rue des Magasins

AUSSI—2 petites machines à haute pression et de la force de 5 chevaux. 29 jan—1m

GRAINES DE JARDINAGE et Arbres fruitiers.

Reçu par le navire Narragansett un grand assortiment d'arbres à fruits, consistant en pommiers, pêchers, 9 variétés, pruniers, 7 variétés; abricotiers, 4 variétés cerisiers Montmorency et anglais; figuiers blancs très grosse espèce; néfliers grosse espèce; amandiers, vignes chasselas de Fontainebleau et muscat blanc, groseilliers, 4 variétés. Tous ces arbres sont de premier choix et sont dans un parfait état; également un grand assortiment de graines potagères, oignons et graines de fleurs, un bel assortiment de plantes de serre et d'agrément; 9,000 pattes d'asperges de Hollande, de deux ans premier choix, le tout à des prix très modérés, à vendre par J. MENARD,
Rue Vieille Levée, No 181, entre Quartier et
29 jan—1m Hôpital.

HOTEL D'ORLEANS.

ON demande une bonne repasseuse et une bonne laveuse sachant parler le français.

Mme Anne George prévient le public en général qu'elle a de très bonnes chambres très bien meublées et à bon marché: elle en a depuis $25 jusqu'à $50 par mois, y compris logement et nourriture; elle a aussi de très belles chambres de famille, depuis $1 25 cts. jusqu'à $4 par jour. 22 jan—1m

ON demande à acheter des propriétés bien situées. S'adresser à TH. BAILLY BLANCHARD & Co,
22 jan—1m 99, rue de la Douane

6 FUTS absinthe de Yersin et Lecoultre à vendre par LEOPOLD JEANNET,
11fév—15 22, rue St-Louis.

CAFE de la Havane—75 sacs café vert en déchargement du brick Orleans, à vendre par W. H. SIMMONS,
11 fév 31, Gravier.

OSNABURG—30 balles Prattville Osnaburgs, à vendre par DE FOREST & Co,
11 fév 20, rue de la Douane.

INDIENNES—100 caisses différentes variétés, en magasin et à vendre par DE FOREST & Co,
11 fév 20, rue de la Douane.

EN débarquement du brick Silenzio, capitaine Piaggio, venant de Gênes le soussigné offre à vendre: 192 pipes vin de Catalogne, première qualité: 8 demi do, 800 paniers huile Piagiol, 800 caisses macaroni et vermicelle frais, 150 do cerises de Nice, 25 barils amandes sans coques de la nouvelle récolte, 5 caisses citrons candi, contenant 20 boîtes chaque, 10 barils thon salé, 10 do sardines salées, 12 sacs noisettes, 9 balles bouchons superfins, 4 do essence limon, 295 paniers de figues, 12 barils de dattes, 11 caisses manne, canelle, première qualité, à vendre par D. LANATA.
11 fév 11 rue Jefferson

EN débarquement des navires Tedesco et Brunswick, du Havre:
30 caisses fromages tête de maure;
3 do véritables saucissons de Lyon.
A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
3 fév 11 & 15, St Louis

675 CHARRUES.

Les soussignés viennent de recevoir de Hall et de Bellenger, de Maysville, Kentucky, un grand assortiment de leurs célèbres charrues, en fonte et en fer battu, qu'ils offrent aux prix des manufacturiers, savoir:
No. 1 de Hall, carrées à sucre sans coutre, $ 5 50
[illegible]
1 de Bellenger, charrues à sucre sans coutre 5 00
[illegible]

AUSSI: Un grand assortiment de charrues de Young et Suisot, et de roues de charrettes de 2 à 3 pouces, avec essieux en fer et en bois.
HOGAN, TUREAUD & CONAND,
26 nov—6m 29 Vieille Levée

Voitures à vendre, encoignure des rues Perdido et Carondelet.

Le soussigné offre à vendre à l'endroit ci-dessus, un grand assortiment de voitures de Philadelphie, Tous ses articles sont de choix et seront vendus à bas prix pour [illegible]. Les acheteurs sont invités à aller [illegible]. GEO DOAD, carrossier.

Ateliers—No 30 & 34 dock, Philadelphie.
11 fév—1m

Pour clôre une consignation.

8 Quarts bon vin de Champagne mousseux, à vendre par B. TALAMON,
31 jan 101 rue Royale

500 Douzaines mouchoirs imitation madras, à vendre par D. B. MACARTY
17 janv 236, rue Bourbon.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi, 17 février 1848.

Troisième représentation par LES DANSEUSES VIENNOISES.

LE PAS DE BERGERS,
Par trente-six danseuses Viennoises.

LE PAS TYROLIEN,
Par vingt-quatre danseuses Viennoises.

LE PAS DES FLEURS,
Par quarante-deux danseuses Viennoises.

La 2e représentation de
LA COURTE PAILLE
ou
LA CROIX D'HONNEUR,
Vaudeville en 3 actes.

On commencera à 6 heures 1/2.

GRANDE ATTRACTION COMBINÉE.

LES ALLEGHANIENS réunis au propriétaire du Grand Tableau français représentant le PANORAMA VIVANT des Funérailles de Napoléon, donneront, à l'Armory Hall, Jeudi, Vendredi et Samedi, DE GRANDES REPRESENTATIONS ET DES CONCERTS, dont le programme sera changé chaque soir.

Les Alleghaniens et le propriétaire du Panorama, désirant, chacun de leur côté, avoir l'usage de l'Armory Hall, et ni l'un ni l'autre ne voulant l'occuper à l'exclusion de son compétiteur, ont décidé de se réunir et d'offrir à la fois au public, dans la même soirée, le double attrait du Tableau et d'un Concert.

Le Panorama a attiré la foule partout où il a séjourné, et à New-York surtout, plus de 100,000 personnes l'ont visité, et les Alleghaniens ont eu le plus brillant succès, comme chanteurs exécutant des quatuors, dans toutes les villes de l'Ouest.

Prix d'entrée.—Billets simples.... $1.

Deux billets donneront droit d'entrée à un cavalier et deux dames.

On commencera à sept heures et demie.
17 fév—☞

SALLE ST-LOUIS
BAL MILITAIRE.

UN grand bal militaire aura lieu à la salle St-Louis le mardi, 22 courant, jour anniversaire de la naissance du Père de la Patrie, le général Geo Washington. La salle sera magnifiquement décorée pour cette occasion, le bal sera sous la direction des messieurs dont les noms suivent:

*Major Gen. John L. Lewis, com. la 1re division
Brig. Gen. D. Augustin, com. la Légion de la Le
*Brig. Gen. E. L. Tracy, com. la première brigade
Col. E. L. Forstall, inspecteur de division.
*Lieut. Col. A. Landry, de la Légion de la Louis
Major B. Turpin, payeur de la Légion de la Le
Maj. E. Martin, chirurgien.
*Maj. Victor Wiltz, aide de camp du gen. Lewis
*Maj. C. E. Forstall, aide de camp du gen. Lewis
Capt. A. Piernas, aide de camp du gen. Augustin
*Maj. A. Dubuc, de la Légion.
Capt. F. Jordy, des Washington Guards.
Capt. F. Mauberret, du Bataillon d'Artillerie
Capt. P. S. Wiltz, du Bataillon d'Artillerie.
Capt. Léon Queyrouze, des Cazadores d'Orléans
*Lieut. A. Derbès, des Gardes d'Orléans.
* Comité d'invitation.

Comité d'arrangements.
Brigadier général D. Augustin
Major Chas. A. Labuzan.
Capitaine F. Jordy.
Capitaine F. Mauberret.
Capitaine L. Queyrouze.

Messieurs les officiers membres du comité d'invitation sont invités à se réunir au bureau de la salle de Bal, dimanche 20 courant, à onze heures A. M.
16 fév—6

SALLE ST-LOUIS.
BALS MASQUÉS DE SOCIÉTÉ

LES cinq derniers bals de cette saison auront lieu comme suit:
Le 6me, Vendredi 11 février.
Le 7me, Vendredi 18 février.
Le 8me, Vendredi 25 février.
Le 9me, Vendredi 3 mars.
Le 10me, mardi gras 7 mars.

Les bals sont sous la direction des Messieurs dont les noms suivent:

Armand Pilié,	Gen. T. Bright,
Alex. Levy.	*P. E Canonge,
*B. O'Connell,	W. F. Wagner,
*Alex. Young,	Vor. Wiltz.
*T. Lavaudan,	Chas Cruzat,
John E. Caldwell,	G. W. Dunbar,
G. Schmidt,	*T. Rea,
*C. J. Mosher,	J. I. Lerée,
Alex. Bonneval,	E. F. Bisano,
	F. X. Barbot.

* Comité d'admission et d'invitation.
9 fév—30

SALLE ST-LOUIS.
BAL ET SOUPER DES PÈRES DE FAMILLES.

UNE liste de souscription est ouverte au bureau de la susdite Salle pour un magnifique BAL et SOUPER qui sera donné le lundi, 6 mars, par les pères de familles.
S'adresser à H. RUFFIER
12 jan Locataire de la Salle St Louis

FONDS DE LA BANQUE DES CITOYENS, à vendre. S'adresser à BOYD SMITH,
23 déc—☞ No. 78 rue du Canal

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par D. LANATA,
31 jan 9, Jefferson

Département des Travaux Hydrauliques.

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
31 janvier 1848

L'ELECTION annuelle de Directeurs qui devront servir pendant l'année courante, aura lieu au bureau de la Compagnie, rue Carondelet, No. 25, lundi, 6 mars prochain, entre 10 heures A. M. et 2 P. M. E. E. PERCY,
31 jan—30f Secrétaire

SOCIÉTÉ.

LES soussignés ont formé une société à dater du 1er courant, sous la raison HEWS et REED, pour la manufacture des meubles de toutes façons, à leur manufacture à vapeur, rue Gironde, entre les rues Poydras et Hevia. Une attention toute particulière sera donnée à la confection des lits, armoires, coffres, bureaux. Les ordres qui seront laissés au magasin de meubles de M. McDuff, 75, rue des Magasins, seront remplis avec ponctualité.
GEORGE HEWS
21janv—1m H. H. REED.

LE DOCTEUR ROUANET,

DE la faculté de Paris, s'occupant d'une manière plus particulière de la pratique des accouchemens, des maladies des dames et des enfants, des affections de poumons et du cœur, et connu de ses confrères par ses travaux sur ce genre de maladies, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fixer sa résidence à la Nouvelle-Orléans, pour y continuer ses recherches et l'exercice de sa profession.

Rue Bourbon, 88, entre Conti et Bienville

Consultations à deux heures et à sept heures du soir.

Références:

Mr. Roger, consul de France. MM. les docteurs Baher, Beugnot, Joubert, Labatut, Lambert, Bione et Wederstrandt, chirurgien-résident à l'Hôpital de la Charité dont Mr. Rouanet est l'un des médecins ordinaires. 31 janv—1m

JE soussigné, inventeur du Sirop connu sous le nom de "SIROP VEGETAL INDIEN DE RICHARD", déclare par les présentes, et fais savoir au public que, par un acte passé le 13 février 1848, devant Paul Emile Laresche, notaire en cette ville, j'ai vendu, cédé et abandonné mes droits, privilèges et avantages à M. Louis Pinac, pharmacien, demeurant en cette ville, à l'une des encoignures Orléans et Dauphine, et qu'à partir de ce jour ledit sieur Pinac pourra seul confectionner et vendre ledit sirop, dont je lui ai remis la recette.
Nouvelle-Orléans, le 13 février 1848
JEAN RICHARD

SIROP
VEGETAL INDIEN DE RICHARD.

Etant devenu le seul et unique propriétaire des Sirops connus sous les noms de SIROPS INDIENS DE RICHARD, l'un pour la dyssenterie, et l'autre pour les affections de poitrine, rhumes, catharres chroniques, bronchites, &c., &c., je préviens que l'on trouvera ces deux préparations à ma pharmacie. L. PINAC.
Encoignure des rues Orléans et Dauphine

N. B.—A partir de ce jour les étiquettes porteront ma signature, et les bouteilles seront accompagnées d'un imprimé donnant la manière d'en faire usage.
14 fév—4

PERDU en revenant de Lafayette, un portefeuille contenant un billet de la somme de MILLE PIASTRES, tiré par Françoise Darby, à l'ordre de Louis Bonin, payable dans le courant d'avril prochain. Le propriétaire du billet sera reconnaissant envers la personne qui voudra bien le rapporter chez Mr. Darby et Trémoulet, sur la Levée. Avis est par le présent donné de ne point le négocier, et tendu que le paiement en a été arrêté. 14 fév—3f

Habitation établie en sucrerie à vendre à l'amiable
PAR N. VIGNIE,
Encanteur, rue Conti.

UNE habitation sucrerie, située dans la paroisse de St Landry, sur le bayou Têche, à cinq milles des Opelousas, et à 2 milles de l'embarcadère du Port Carron. Cette habitation mesure 18 arpents et demi de face au bayou Têche, sur 40 arpents de profondeur. Les édifices de la sucrerie sont en briques et très grands. La maison de maître est vaste et commode. Il y a 140 arpents plantés en souches.

AUSSI — 22 nègres travaillants et 10 petits négrillons. Les nègres seront vendus avec l'habitation ou séparément. Il y a aussi sur les lieux 20,000 briques, animaux, instruments aratoires, etc., etc.

Pour plus amples renseignements s'adresser au bureau de l'encanteur. On pourra donner possession immédiatement. 14 fév—10f

Dépôt de voitures, No. 119, rue de la Commune, près de l'entrée privée de l'hôtel St Charles.

Le soussigné a constamment en main et reçoit des principales manufactures de New York et Philadelphie des voitures du genre le plus élégant et le plus moderne, à vendre à bon marché pour du comptant, ou des acceptations de la ville.

Les acheteurs peuvent être certains d'être servis à leur satisfaction; mon désir étant de mériter leur patronage. A. E. CRANE.
14 fév—1mv lan,e

TOILE DE MENAGE—Nous recevons dans ce moment-ci notre assortiment de Toiles de printemps, faites à la main, et sur notre commande manufacturées avec du chanvre potasse, et blanchi au serein. Nous apportons un soin tout particulier à cette branche de notre commerce, et de ce jour, nous ne vendrons aucune toile que nous ne pourrons entièrement garantir. Nous appelons particulièrement l'attention sur nos toiles à draps 4 4 1/4.
P. & E. REILLY,
14 fév—6 encoignure Royale et Canal

CUIRS VERNIS—2 caisses marque Nym—VEAU CIRÉS, 4 caisses marque Ogereau, ayant droit au drawback, à vendre par MALARD & ARMISTEAD,
14 fév—3 70 rue Gravier

VINS EN CAISSES—1000 caisses vin rouge St Julien;
300 caisses vin rouge St Estèphe;
200 do do do Pauillac Médoc.
250 do do do St Emilion, à vendre par FERBOS,
14 fév enc. Royale et Dumaine

SARDINES A L'HUILE—En grande, demi et quarts de boîtes, à vendre par FERBOS,
14 fév enc. Royale et Dumaine

FRUITS AU JUS ASSORTIS—En grande et demi bouteilles, à vendre par FERBOS,
14 fév enc. Royale et Dumaine

CEPES A L'HUILE—Champignons et petits pois en grandes et demi boîtes, à vendre par FERBOS
14 fév enc. Royale et Dumaine

PATE'S truffés, en demi et quarts de boîtes, à vendre par FERBOS,
14 fév enc. Royale et Dumaine

EN débarquement du brick Silenzio, 3 caisses [illegible] de soie [illegible], marchandise fine pour [illegible]. D. LANATA,
14 fév 9, rue Jefferson.